

Déclaration de revenus 2019

Cette année, compte tenu du contexte épidémique, le **calendrier** de la campagne déclarative de l'impôt sur le revenu ainsi que les **modalités d'accueil** dans les centres de finances publiques sont adaptés.

La déclaration en ligne

Déclarer en ligne, c'est le moyen le plus simple, souple, rapide et sûr de déclarer ses revenus. Il vous suffit de vous connecter à votre espace particulier et de vous laisser guider. La déclaration est possible depuis le 20 avril et doit être réalisée **avant le 11 juin** dans l'Oise.

Vous pouvez effectuer l'essentiel de vos démarches sur www.impots.gouv.fr

Au besoin, vous pouvez contacter les services de la DDFiP de l'Oise

- ▶ en utilisant la messagerie sécurisée depuis **votre espace particulier**
- ▶ en appelant le **0 809 401 401** (appel non surtaxé) ou le numéro du service indiqué sur les déclarations
- ▶ pour les situations complexes, un accueil physique exceptionnel pourra être organisé après la prise d'un rendez-vous par téléphone ou sur votre espace particulier (rubrique contact)

SIP Beauvais → 03 44 79 54 54
SIP Creil → 03 44 64 43 00
SIP Clermont → 03 44 50 86 86

SIP Compiègne → 03 44 92 58 58
SIP Méru → 03 44 22 88 10
SIP Senlis → 03 44 53 86 54

Nouveautés

- ▶ **Pour déclarer, il suffit de vérifier !** Rendez-vous dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr. Si les informations sont correctes, vous n'avez rien d'autre à faire. Votre déclaration de revenus sera automatiquement validée et vous disposerez comme chaque année de votre avis d'impôt.
- ▶ **Une déclaration préremplie pour les indépendants.** Si vous déclarez des bénéfices industriels ou commerciaux, des bénéfices non commerciaux, des bénéfices agricoles ou autres revenus d'activités indépendantes, vous bénéficiez du report automatique de votre résultat fiscal professionnel sur votre déclaration de revenus en tant que particulier.
- ▶ **Déclaration zéro papier :** si vous avez déclaré vos revenus en ligne l'an dernier, aucun document papier ne vous sera envoyé.
- ▶ **Renforcement de la sécurité de votre espace particulier :** vous pouvez désormais valider votre numéro de téléphone portable. Ainsi, si vous oubliez votre numéro fiscal ou votre mot de passe, vous recevrez un code par SMS pour sécuriser la procédure de récupération.

